

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) établi sur le territoire des communes de Bessines, Coulon et Magné

En application de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2023, il sera procédé du **lundi 12 juin 2023 à 9h00 au jeudi 13 juillet 2023 à 12h00**, à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) établi sur le territoire des communes de Bessines, Coulon et Magné.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé sur support papier et en format numérique dans les mairies de Bessines, Coulon et Magné, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Magné, désignée siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Square Saint-Germain 79460 MAGNÉ ;
- par voie électronique, en précisant en objet « PPRi Bessines Coulon Magné », à l'adresse suivante : ppri-bessines-coulon-magne@deux-sevres.gouv.fr

Les observations reçues par voie électronique sont publiques et ont vocation à être publiées sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres : www.deux-sevres.gouv.fr/PPRi-bessines-coulon-magne (rubrique : enquête publique).

Madame Frédérique BINET, chargée de conduire cette enquête en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de Bessines, Coulon et Magné, selon le calendrier suivant :

- mairie de Magné le lundi 12 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- mairie de Coulon le samedi 17 juin 2023 de 9h30 à 12h00
- mairie de Bessines le mercredi 21 juin 2023 de 15h45 à 17h30
- mairie de Coulon le mercredi 28 juin 2023 de 9h30 à 12h30
- mairie de Magné le mercredi 28 juin 2023 de 13h30 à 16h30
- mairie de Bessines le mardi 4 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
- mairie de Magné le jeudi 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse mentionnée ci-avant.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres, dès la publication de l'avis d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

Le rapport et les conclusions seront consultables sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres, ainsi qu'en mairies de Bessines, Coulon et Magné.

A l'issue de l'enquête publique, la préfète des deux-Sèvres statuera sur la décision d'approbation du plan, éventuellement modifié.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres – Service Prospective Planification Habitat – 39 avenue de Paris – BP526 – 79022 NIORT cedex – 05.49.06.89.01 – ddt-sp-ph-plan@deux-sevres.gouv.fr